



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2010

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 11 octobre 2010 n° 9/10 "Rapport accompagnant le budget 2011"

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le budget de l'année 2011 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 23'517'190.- aux dépenses, Fr. 23'274'910.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 242'280.-
2. donne décharge à la commission des finances de son mandat.

Amendement :

- Le compte «430-3142.2 Entretien des chemins» passe de Fr. 250'000.- à 170'000.- par suppression du budget pour «Mise en place de feux au Moulin de la Vaux»
- Le budget du compte «351-3223 Esplanade intérêts de la dette» est supprimé (Fr. 30'000.-)

Le total de ces réductions, soit Fr. 110'000.-, permet de réduire le déficit à Frs. 242'280.- et d'augmenter la marge d'autofinancement qui passe à Frs. 116'770.-.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor